

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Depuis 1762, le paysan a son "cartable"

Longtemps marginalisé, car enclin à un certain clientélisme, l'enseignement agricole, au cours du siècle dernier, s'est imposé avec un registre qui lui est propre et un champ de compétences ouvert à toutes les spécificités. Histoire d'une reconnaissance qui emprunte peut être au bon sens paysan.

AUTREFOIS, dès qu'il s'agissait d'expliquer le travail de la terre, l'homme se contentait de transmettre l'outil et le savoir-faire. Ce qui était déjà pas mal quand on sait que désormais, du moins dans nos contrées méditerranéennes, nous risquons la rupture par manque de repreneurs avec un recul historique des installations et, de facto, une progression des friches tout aussi alarmante. Jusqu'au XVIII^e siècle le modèle basé sur la reproduction du geste et des traditions fonctionnait ainsi à peu près convenablement.

Mais c'était sans compter sur les crises agricoles à venir avec des chutes de rendements qui occasionnèrent les disettes, les révoltes et la révolution que l'on sait. Scénario qui préoccupera encore l'esprit des politiques pendant au moins deux siècles, jusqu'à ce que la surproduction parvienne à inverser cette tendance en suscitant des jacqueries qui concerneront, cette fois-ci, uniquement le monde paysan. Sous nos latitudes, en effet, le bon vieux slogan latin "*panem et circenses*" (du pain et des jeux) s'appliquant beaucoup moins désormais à la nourriture qu'au spectacle.

L'école vétérinaire s'impose

C'est donc sous l'ancien régime et plus précisément en 1762 qu'un nommé Goyon de la Plobanie suggère de créer des écoles agricoles afin de retenir les enfants de paysans à la ferme ou sur un terroir donné. Dans la foulée,

François Thomas Moreau de la Rochette fonde un institut horticole pour orphelins parisiens. Institut qui pliera boutique en 1780. L'initiative du sieur Panbelier, du côté de Compiègne, fera, elle aussi, long feu alors qu'à Lyon l'École vétérinaire créée par le nommé Claude Bourgelat obtient le statut d'École royale et suscite un mouvement qui ne tardera pas à gagner l'Europe entière. En 1792, Condorcet demande à l'Assemblée législative d'autoriser l'enseignement agricole au sein de l'enseignement général. Et ce, avec des cours d'agriculture qui ne verront cependant jamais le jour. D'autres tentatives du même acabit avortent à Chambord ou encore dans l'Isère. Seules subsistent les écoles vétérinaires qui sont maintenues et reformées par décret du 29 germinal an III.

Création des fermes écoles

Après de nombreuses pérégrinations, c'est en 1822, en Lorraine, que Mathieu de Dombasle, promu par ses contemporains au grade de "*Meilleur ouvrier de France*", crée une ferme école à Rovellevant-Bayon. Financée par des fonds privés, cette initiative, qui tend à dispenser des cours pratiques et théoriques, est alors principalement destinée aux riches propriétaires. À partir de cette date, des réalisations durables vont voir le jour, à Nantes, à Grignon près de Paris, à Nancy où l'on bâtit l'École des eaux et forêts ou encore à Toulouse avec l'école vétérinaire.

En 1830, le Conseil supérieur de l'agriculture propose la création de fermes écoles et d'écoles normales



d'agriculture. Le ministère concerné, celui du commerce et des travaux publics, préfère pourtant développer les comices des Sociétés locales d'agriculture. Mais l'enseignement agricole est pour ainsi dire lancé. Ne désarmant pas, il va bénéficier de chaires subventionnées dans plusieurs grandes villes. D'autres fermes écoles départementales vont voir le jour comme celle dite de Germainville dans les P.-O., à Thuir en 1849. Institutions privées en partie financées par l'État, elles se spécialiseront dans la transmission des pratiques. On en compte, dirigées par les propriétaires ou par les fermiers, 68 sur le territoire national en 1850 pour 855 élèves. Parallèlement sont créées des écoles régionales avec un enseignement payant et des bourses attribuées aux élèves les plus méritants des fermes écoles, tandis que l'Institut national agronomique forme ingénieurs et futurs enseignants.

En revanche, le Second Empire ne sera guère profitable à l'éducation

agricole. On y expérimente des alternatives qui débouchent sur une série d'échecs et entraînent une réduction des financements.

Parité avec l'Éducation nationale

Après la création du ministère de l'Agriculture par Gambetta, il faudra attendre la Loi de modernisation agricole de 1962 pour que la compétence de l'enseignement agricole revienne à cette administration. L'agro-industrie est en marche et il faut établir des connections en adaptant les techniques agraires à l'évolution des sociétés comme à celle de leurs économies. Dans le même temps, il faut considérer l'exode rural et la paupérisation des campagnes. La parité avec l'Éducation nationale s'impose alors, même si la coexistence entre État et profession est toujours d'actualité.

En 1984, alors qu'Édith Cresson est ministre de l'Agriculture, deux

lois sont votées. L'une concerne la rénovation de l'enseignement agricole, l'autre les relations entre l'État et les établissements agricoles privés. Le législateur prend ici en compte plusieurs modèles d'agriculture et décide d'adapter les dispositifs de formation. De nos jours, l'enseignement agricole revendique encore une histoire qui lui est propre avec des spécificités préservées. Sorte de pré carré destiné à celles et ceux qui idéalisent le métier de paysan ou les professions collatérales qui lui sont adossées.

Pour avoir fréquenté, voilà presque 35 vendanges, les bancs du Lycée agricole de Rivesaltes, je peux aujourd'hui avancer trois certitudes. Dans un premier temps j'y suis allé, soyons honnête, par défaut. Dans un second temps, j'ai appris là-bas à surmonter bon nombre de doutes. Depuis ? Et bien depuis, je sais que lorsque l'on a été paysan, quoi qu'il advienne, on le demeure toujours un peu.